

**PLAN DE TRAVAIL DU
COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE**

1. Communication et interprétation des directives

Type d'info/destinataires	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
1.1 Directive/politique sur contenu/présentation		1.1.1 Communication claire de la date de prise d'effet.	C'est pratique courante. EXÉCUTÉ
		1.1.2 Date de prise d'effet 6 mois après la publication.	Maintenant une politique de l'ARLA. En vigueur depuis l'été de 1998. EXÉCUTÉ
		1.1.3 Noter la date de prise d'effet sur la directive.	C'est pratique courante. EXÉCUTÉ
		1.1.4 Conformité facultative avant la date de prise d'effet.	Voir 1.1.2. EXÉCUTÉ
		1.1.5 Mises à jour hebdomadaires/mensuelles sur l'Internet.	À mesure que leur publication est approuvée, les documents sont versés automatiquement sur la page Web. En vigueur depuis le printemps de 1998. EXÉCUTÉ
		1.1.6 Aucun changement aux exigences sur les données sauf si norme É.-U. ou OCDE.	Suivi par sous-comité technique. EXÉCUTÉ
1.2 Projets de décisions réglementaires			SUPPRIMER

Type d'info/destinataires	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
1.3 Comptes rendus CCGE		1.3.1 Sur le Web	Le Comité accepte que cette opération commence avec la réunion du 2 novembre 1998. EXÉCUTÉ
1.4 Ensemble de l'information		1.4.1 Revoir l'approche aux communications.	A) Le secrétaire du Comité diffusera l'info à tous les membres. EXÉCUTÉ
			B) L'info remise à l'ARLA est autorisée par écrit par le co-président, industrie, pour garantir que le consensus industriel est obtenu. EXÉCUTÉ
			C) Déterminer des voies de recherche pour l'info technique. EXÉCUTÉ
			D) Reconstruire le site Web de l'ARLA. Il sera révisé et amélioré à compter du 1 ^{er} novembre 1998. Il sera interactif et convivial. EXÉCUTÉ
			E) Reformuler les documents réglementaires. Toutes les publications de l'ARLA sont remaniées de façon à les rendre plus conviviales. Date cible, janvier 1999. EXÉCUTÉ
			F) Discussions sur la stratégie de communications, comme requis, entre les ass. industrielles, la FCA et l'ARLA. EXÉCUTÉ
			G) Communiquer le travail du CCGE et de ses groupes de travail aux titul. d'homol. non membres d'ass. représentées sur le CCGE. Le groupe industriel des comm. doit désigner des sujets destinés à la page Web. Ajouter une note à cet effet dans les autres envois postaux. EXÉCUTÉ
		1.4.2 Consultation	Discussions sur l'approche et les mécanismes de consultation à la prochaine réunion du CCGE.

2. Évaluation des demandes d'homologation

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
2.1 Raccourcir les délais de traitement des demandes		2.1.1 Créer une nouvelle catégorie (B1) pour les changements mineurs aux étiquettes et aux formulations.	Le groupe de travail a fait état d'un plan de catégorisation des demandes, l'a proposé et a formulé 13 recommandations au Comité de gestion de l'Agence (CGA) le 3 novembre 1999. Le plan de catégorisation et les recommandations ont été acceptés, sauf pour ce qui suit : Recomm. 8 : Acceptée, mais mise en application différée. Recomm. 9 : Acceptée en principe, mais différée de 1 an.
		2.1.2 Créer de nouvelles échéances (4 mois) pour les nouvelles sources de fabrication.	Le rapport a été présenté au CCGE le 16 novembre 1999. La mise en application des recommandations sera suivie et des rapports seront présents régulièrement au CGA et au CCGE.
		2.1.3 Créer de nouvelles échéances (6 mois) pour l'évaluation de l'efficacité (quelle catégorie de demande?); supprimer les données sur l'efficacité - sommaires seulement; supprimer l'évaluation de l'efficacité.	Le 1 ^{er} rapport régulier est présenté à la réunion du 4 mai 2000 du CCGE. Cueillette de statistiques. Les premiers résultats montrent que le système fonctionne. On s'inquiète toutefois d'une augm. récente du volume des demandes, attribuable aux usages multiples et aux mélanges en cuve. Cueillette de données pour déterminer l'importance de ce phénomène.
		2.1.4 Fusionner les catégories B et C en une seule catégorie d'examen préliminaire de 45 jours.	Lien avec la recomm. 12 de Nephin. L'ARLA ne fusionnera pas les cat. B et C parce que c'est douteux sur le plan scientifique. Beaucoup de données ont été accumulées. Cela va permettre à L'ARLA d'obtenir des gains d'efficacité. Les résultats seront présentés à la prochaine réunion du CCGE. Travaux en cours. Trop tôt pour des détails.
		2.1.5 Accepter les cas de « travaux en cours » pour les examens conjoints.	Vérifier auprès du Comité technique de l'ICPC pour voir s'il demeure un problème. EXÉCUTÉ

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
2.2 Examen des étiquettes		2.2.1 Supprimer l'examen de la version finale de l'étiquette imprimée.	A. Rapport final du groupe de travail déposé en mai 1998. Toutes les recommandations à mettre en application sont en vigueur à compter de 1 ^{er} novembre 1998. B. Une note réglementaire sur la mise en application des recommandations du groupe de travail à paraître en novembre 1998. EXÉCUTÉ
2.3 Copies d'étalon		2.3.1 Permettre au demandeur d'homol. de la copie de présenter toutes les données sauf la formule des spécifications du produit. Le titulaire d'homol. de l'étalon fournit séparément la formule confidentielle des spécifications du produits.	Une proposition a été préparée et étudiée avec l'industrie. On attend la réponse de celle-ci sur 2 points. Réponses de l'industrie reçues en février 2000. Il faudra une autre réunion du groupe de travail. Rédaction de l'ébauche d'un projet de directive qui tienne compte de ces réponses.
		2.3.2 Envoi d'un avis/absence d'un avis	Projet de décision réglementaire publié le 16 février 2000. Période de commentaires terminée tôt en avril. Ceux-ci sont généralement favorables à l'expansion du programme et comportent des remarques générales et spécifiques. L'examen des commentaires est en cours et la date visée de parution de la décision sera établie lorsqu'il sera complété. Cette date pourrait être liée au décret de la politique proposée sur les produits de formulation. On travaille à la politique sur les produits de formulation et à la directive d'homologation concernant les avis. Publication prévue en décembre 2000 ou en janvier 2001. On envisage le 1 ^{er} avril 2001 pour la mise en application de la politique sur les produits de formulation. La date de mise en application de la directive sur les avis n'est pas encore fixée.
2.4 Homologations d'usages limités demandés par les utilisateurs		2.4.1 Accepter les données de l'EPA sans les reformater.	On se dirige vers cet objectif d'une façon complète, c.-à-d. incluant les résumés exhaustifs et le modèle de l'OCDE, en utilisant les examens. EXÉCUTÉ
		2.4.2 Examiner uniquement les sommaires.	D'accord en principe, si les résumés sont de bonne qualité. EXÉCUTÉ

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
<p>2.5 L'industrie doit fournir des demandes de qualité</p>	<p>À l'intérieur d'un délai déterminé, accroître le % des demandes acceptées à l'examen préliminaire (notion de qualité).</p>	<p>2.5.1 L'industrie fournit des demandes de qualité en temps opportun.</p>	<p>L'ICPC a constitué un groupe de travail sur les lacunes courantes au niveau des examens préliminaires et sur des solutions. Des consultations sont prévues entre l'ACMSC et l'ICPC.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a recommandé qu'un groupe de travail industrie-ARLA sur l'examen préliminaire des demandes devienne un groupe formel et qu'il soit actif.</p> <p>Le groupe de travail de l'ICPC, de l'ACMSC et de l'ARLA a été créé. Allan Brown a fait état des progrès au CCGE le 4 décembre 2000 et il a suggéré différents moyens de mesurer les progrès en vue de la suite des discussions de ce groupe de travail.</p>
		<p>2.5.2 L'industrie prévoit l'inclusion d'un dossier type international, d'un sommaire uniformisé des données sur la valeur et d'un sommaire exhaustif des données.</p>	<p>D'accord en principe</p> <p style="text-align: right;">EXÉCUTÉ</p>
		<p>2.5.3 Les responsables d'études de l'industrie remplissent des formules d'examen préliminaire.</p>	<p>D'accord en principe</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
		<p>2.5.4 L'ARLA améliore la communication des exigences en matière de données.</p>	<p>Le groupe de travail de l'ARLA et de l'ICPC doit rédiger des listes de vérification pour tous les domaines couverts par les examens préliminaires :</p> <p>A. Il discute des lacunes courantes au niveau des examens préliminaires.</p> <p>B. Il suit les progrès en examinant des statistiques.</p> <p>C. Les tables de CODO et les formules d'examen préliminaire sont fournies sur demande.</p> <p>D. Les tables de CODO et les formules d'examen préliminaire seront placées sur le Web en juin 2000.</p>
<p>2.6 Divulgence des produits de formulation</p>			<p>L'ICPC élabore une position de principe.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
<p>2.7 Gestion par l'industrie - fermetures à l'épreuve des enfants et conception d'emballage.</p>		2.7.1 Fermetures à l'épreuve des enfants.	<p>Le groupe de travail F/P/T sur les critères de classification s'est réuni en décembre 1999. Il attend l'issue d'autres activités avant de procéder.</p> <p>À cause de la charge de travail, aucun progrès n'a été accompli. L'ARLA suit l'élaboration de critères de fermetures à l'épreuve des enfants.</p>
		2.7.2 Conception d'emballage.	<p>L'ICPC s'est engagé à mettre de côté la conception d'emballage pour passer aux produits formulés, d'ici 2005.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a demandé la présentation d'un rapport à la prochaine réunion.</p> <p>Un rapport de mise à jour a été présenté au CCGE le 4 décembre 2000 (voir compte rendu). L'ARLA a demandé un rapport sur les échéances prévues pour les progrès à venir en vue de respecter l'échéance de 2005.</p>
<p>2.8 Harmonisation, avec les organismes internationaux, des exigences en matière de données, de protocoles et d'instruments électroniques pour réduire :</p>			
<p>a) Les coûts de l'ARLA</p>		2.8.1 Harmonisation des protocoles.	<p>Protocoles harmonisés (pas identiques) dans des domaines stratégiques (p.ex., usages agricoles majeurs). Des différences reconnues subsistent dans les domaines non agricoles et on tente de les régler. On s'entend sur plusieurs ajustements techniques, cependant les processus administratifs américains pour formaliser ces ententes sont longs et difficiles.</p>

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
		2.8.2 Moyens d'évaluation électroniques.	<p>L'essai pilote de l'ARLA a clairement montré que le format PDF interactif mû par un fureteur Web offre les fonctions requises pour l'évaluation des données et pour la production de rapports d'évaluation. Ce n'est pas le cas du CADDY. L'ARLA préparera un rapport sur les projets pilotes devant paraître en septembre 2000.</p> <p>Il semble que non seulement les organismes de réglementation tirent profit des demandes électroniques interactives, mais que l'industrie peut y faire aussi des gains en efficacité suite à des modifications dans l'organisation du travail et l'assemblage lorsqu'elles passent à un environnement électronique.</p> <p>L'ARLA, l'EPA et le Mexique collaborent à des projets pilotes et à l'essai de solutions électroniques, notamment le type à format PDF interactif mû par un fureteur Web et le format PDF. L'industrie est un partenaire stratégique dans ces essais pilotes.</p> <p>Trois documents d'orientation ont été distribués à l'U. S. EPA, à l'industrie canadienne et américaine, à l'OCDE et au GRIT (Global Regulatory Information Technology). L'ARLA les fournit sur demande. On croit que ces documents vont évoluer et des mises à jour régulières sont prévues. L'industrie canadienne et américaine a fourni des commentaires.</p>
			<p>Ce sont les documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LÉDÉ (livraison, évaluation, dossiers électroniques) : Orientations destinées à l'industrie pour la phase pilote. 2. LÉDÉ - Énoncé des exigences des évaluateurs. 3. LÉDÉ - Orientations pour l'échange électronique. <p>Un rapport d'étape a été présenté le 4 mai 2000. Le Comité aimerait obtenir des mises à jour régulières.</p> <p>Un autre rapport d'étape a été présenté le 4 décembre 2000.</p>

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/état d'avancement le 4 déc. 2000
		2.8.3 Examens conjoints.	Celui du cyprodinil a été effectué en 12 mois. Aucune demande soumise à un examen conjoint n'a encore été refusée. EXÉCUTÉ
		2.8.4 Partage des tâches.	SUPPRIMER
b) Coût pour l'industrie		2.8.5 Exigences en matière de données harmonisées, cartes des zones, numérotation et présentation des demandes.	SUPPRIMER
		2.8.6 Demandes électroniques.	SUPPRIMER

3. Recouvrement des frais

Objectif

Une structure tarifaire :

- qui apporte à l'Agence les revenus nécessaires pour qu'elle s'acquitte de son mandat de manière efficace;
- qui tient compte des incidences économiques pour les intervenants;
- qui ne limite pas l'accès aux pesticides, et on pense particulièrement aux usages limités;
- dont l'administration est économique.

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation le 4 décembre 2000
3.1 Abaisser les frais du PHULDU (Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs)		3.1.1 Ramener le recouvrement des frais à un tarif nominal (présentement, le tarif PHULDU est de 10 % celui du tarif normal).	SUPPRIMER

4. Propriété des données

But	Mesure : progrès par rapport à la situation existante/échéance	Démarche suggérée	Plan d'action/situation le 4 décembre 2000
4.1 Que l'industrie prenne la responsabilité de la propriété des données			Une proposition conjointe ARLA-industrie fera l'objet d'une plus vaste consultation d'ici juin 2000. 4 mai 2000 : la date cible pour la proposition conjointe est repoussée à décembre 2000. Une nouvelle mise à jour a été présentée le 4 décembre 2000. On pense procéder à une plus vaste consultation en 2001.